

TABLEAU SYNOPTIQUE DES RÉSULTATS ET DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2016-2017, Y COMPRIS LA PART CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT
(en milliers de francs suisses)

Intégration de l'objectif stratégique III – Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes									
	VIII.1. Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI		VIII.2. Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande		VIII.3. Engagement réel auprès des États membres		VIII.4. Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales		VIII.5. L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	
	Budget proposé pour 2016-2017 : 12 033 Part consacrée au développement : 4 268		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 219 Part consacrée au développement : 2 779		Budget proposé pour 2016-2017 : 7 099 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 1 128 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 196 Part consacrée au développement : 3 784	
	Budget total proposé pour l'OS VIII : 32 675 Part totale du budget de l'OS VIII consacrée au développement : 10 831									
	Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle		Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre		Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement		Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle		Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle	
	Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle		Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux							
	I.1. Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle		II.1. Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet		III.1. Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux		IV.1. Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion		V.1. Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	
	Budget proposé pour 2016-2017 : 13 976 Part consacrée au développement : 8 712		Budget proposé pour 2016-2017 : 29 156 Part consacrée au développement : 7 002		Budget proposé pour 2016-2017 : 10 957 Part consacrée au développement : 10 957		Budget proposé pour 2016-2017 : 7 070 Part consacrée au développement : 1 078		Budget proposé pour 2016-2017 : 2 677 Part consacrée au développement : –	
	I.2. Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés		II.3. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT		III.2. Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition		IV.2. Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité		V.2. Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	
	Budget proposé pour 2016-2017 : 9 748 Part consacrée au développement : 8 292		Budget proposé pour 2016-2017 : 181 080 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 39 734 Part consacrée au développement : 39 322		Budget proposé pour 2016-2017 : 22 539 Part consacrée au développement : 16 937		Budget proposé pour 2016-2017 : 3 395 Part consacrée au développement : 1 525	
	I.3. Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales		II.4. Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA		III.3. Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI		IV.3. Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle		VI.1. Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	
	Budget proposé pour 2016-2017 : 544 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 617 Part consacrée au développement : 1 085		Budget proposé pour 2016-2017 : 2 492 Part consacrée au développement : 2 492		Budget proposé pour 2016-2017 : 1 956 Part consacrée au développement : 489		Budget proposé pour 2016-2017 : 756 Part consacrée au développement : 507	
I.4. Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles		II.5. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye		III.4. Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition		IV.4. Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle		VI.2. Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle		
Budget proposé pour 2016-2017 : 494 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 2 234 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 273 Part consacrée au développement : 5 853		Budget proposé pour 2016-2017 : 15 409 Part consacrée au développement : 13 499		Budget proposé pour 2016-2017 : 1 308 Part consacrée au développement : 981		
		II.6. Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA		III.5. Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes						
		Budget proposé pour 2016-2017 : 17 069 Part consacrée au développement : 11 188		Budget proposé pour 2016-2017 : 1 393 Part consacrée au développement : 1 393						
		II.7. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid		III.6. Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation						
		Budget proposé pour 2016-2017 : 42 253 Part consacrée au développement : 893		Budget proposé pour 2016-2017 : 3 125 Part consacrée au développement : 3 125						
		II.8. De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI								
		Budget proposé pour 2016-2017 : 4 802 Part consacrée au développement : 661								
		II.9. Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD								
		Budget proposé pour 2016-2017 : 6 899 Part consacrée au développement : 101								
		II.10. Utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA								
		Budget proposé pour 2016-2017 : 896 Part consacrée au développement : 597								
		II.11. Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne								
		Budget proposé pour 2016-2017 : 648 Part consacrée au développement : –								
Budget total proposé pour l'OS I : 24 762 Part totale du budget de l'OS I consacrée au développement : 17 005		Budget total proposé pour l'OS II : 291 655 Part totale du budget de l'OS II consacrée au développement : 21 527		Budget total proposé pour l'OS III : 63 974 Part totale du budget de l'OS III consacrée au développement : 63 142		Budget total proposé pour l'OS IV : 46 974 Part totale du budget de l'OS IV consacrée au développement : 32 003		Budget total proposé pour l'OS V : 6 072 Part totale du budget de l'OS V consacrée au développement : 1 525		
								Budget total proposé pour l'OS VI : 2 064 Part totale du budget de l'OS VI consacrée au développement : 1 488		
								Budget total proposé pour l'OS VII : 3 950 Part totale du budget de l'OS VII consacrée au développement : 3 016		
Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes										
IX.1. Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes		IX.2. Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets		IX.3. Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel		IX.4. Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens		IX.8. Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace		
Budget proposé pour 2016-2017 : 165 356 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 35 257 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 2 540 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 18 403 Part consacrée au développement : –		Budget proposé pour 2016-2017 : 7 035 Part consacrée au développement : 963		
								Budget total proposé pour l'OS IX : 228 591 Part totale du budget de l'OS VII consacrée au développement : 963		

1 Le budget proposé par résultat ne tient pas compte des ressources non affectées proposées : 6319 millions de francs suisses
2 Part consacrée au développement : Les ressources sont indiquées comme dépenses consacrées au développement uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement et que des dépenses équivalentes ne sont pas prévues pour les pays développés (conformément à la pratique passée, les pays en transition économique sont inclus aux fins du programme et budget)
3 Les chiffres indiqués pour la part consacrée au développement tiennent compte des ressources affectées aux projets relevant du Plan d'action pour le développement
4 La somme des différents éléments du budget ne correspond pas forcément au total, les chiffres ayant été arrondis

Budget total proposé pour 2016-2017 : 707 036
Part totale consacrée au développement : 151 500